



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS  
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 036 / 2026

### A L'ENTREPRISE GENERALE KAZADI MWANA SERVICE SARI.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif au réaménagement et réfection du stade à Kisangani, conclu avec la Chefferie des Bayeke, pour un montant total hors taxe dollars américains cent nonante-quatre mille cinquante-sept, quatre-vingt-deux centimes (USD 194 057,82) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille trois cent cinquante-huit, quarante centimes (USD 1 358,40), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 09/02/2026

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Établissement

Directeur Général

0000036